



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICES

1. Définition

- 1.1. « **Nous** » ou « **L.DECARPENTRIE** » : Madame Laetitia DECARPENTRIE enregistrée en tant que personne physique à la BCE sous le numéro 0894.767.590
- 1.2. « **Vous** » ou « **le Client** » : Toute personne faisant appel aux services de L.DECARPENTRIE.
- 1.3. Nous et Vous sommes ci-après dénommés individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

2. **Mission** : La mission de L.DECARPENTRIE consiste à fournir un service de support administratif aux personnes morales et personnes physiques (ci-après le « Client » ou les « Clients »). Ce service peut être ponctuel ou récurrent selon la demande et consister notamment en un ou plusieurs des éléments suivants : encodage divers (encodage dans la comptabilité, facture achat et vente, extraits de compte ou CODA, OD, ...), préparation des documents pour le comptable ou le secrétariat social, relance de paiement de Clients, travaux de dactylographie, prise de RDV/gestion d'agenda, gestion et rédaction de mails, courriers, factures, devis, de PV de réunion et autres documents, permanences téléphoniques durant une période définie, classement en tout genre, tout suivi administratif généralement quelconque, etc. Le Client reconnaît expressément que les prestations énumérées ci-dessus le sont à titre strictement indicatif et que les tâches de support administratif qui seront effectivement prestées par L.DECARPENTRIE seront déterminées en fonction des besoins du Client et du nombre d'heures commandées par le Client.

3. **Objet** : Les prestations de services confiées à L.DECARPENTRIE pourront faire l'objet d'un contrat de prestation de services entre les deux parties. Les présentes conditions générales définissent les obligations de chacune des parties et sont d'application dans tous nos rapports contractuels. En tant que Client, Vous reconnaissez avoir lu et accepté les présentes conditions générales, qui sont automatiquement applicables à toute offre, à tout devis, à toute facture, à tous contrats, écrits ou oraux, de prestations de services. Toutes demandes complémentaires de la part du Client seront soumises aux présentes conditions générales sauf accord contraire écrit des parties. En cas de contradiction entre des clauses du contrat et celles des présentes conditions générales, ces dernières primeront. Les présentes conditions générales sont seules applicables et prévalent sur toutes autres conditions générales et/ou particulières et/ou conditions de vente ou d'achat du Client, quand bien même celles-ci préciseraient le contraire.

4. **Lieu de réalisation des prestations** : L.DECARPENTRIE effectue ses prestations dans ses propres locaux. Moyennant un accord préalable des 2 parties, les prestations pourront être réalisées dans les locaux du Client. Ce dernier devra alors prendre en charge le temps passé en déplacement et mettre à sa disposition, à titre gratuit, un local et tous les outils et moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations. Ainsi, les éventuels coûts liés aux licences des programmes informatiques nécessaires à la réalisation des prestations et utilisés par L.DECARPENTRIE ne pourront en aucun cas être imputés à L.DECARPENTRIE.

5. **Tarifs** : L.DECARPENTRIE propose ses services au taux horaire tel que défini dans le contrat de prestation de services ou dans des conditions particulières convenues entre les Parties. A défaut, le taux horaire est de 50€ htva. Dans tous les cas, toute prestation réalisée à la demande du Client après 18h00 ou le week-end, fera l'objet d'une majoration. Les prestations effectuées le soir en semaine après 18h00 ou le samedi seront majorés de 30%. Les prestations effectuées le dimanche et les jours fériés de 50%. Les déplacements effectués par L.DECARPENTRIE dans le cadre de la mission qui lui est confiée par le Client, feront l'objet d'une facturation supplémentaire, conformément au tarif kilométrique prévu dans le contrat de prestation de services. A défaut de contrat de prestation de services, les frais de déplacement seront facturés au tarif kilométrique de 0,50€/km.

6. **Modalités de paiement** : Sauf dérogation contraire, les factures sont payables au grand comptant, immédiatement par virement bancaire sur le compte de L.DECARPENTRIE mentionné sur la facture. Toute réclamation relative à une facture, en ce compris concernant son montant ou la qualité des prestations fournies et y afférentes, devra être transmise par courrier recommandé avec accusé de réception en précisant de manière circonstanciée le motif du litige, huit jours calendrier après sa réception, sous peine de forclusion. A défaut, le Client ne pourra plus contester cette facture. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance entraînera automatiquement, de plein droit et sans mise en demeure préalable, le droit pour L.DECARPENTRIE de suspendre l'exécution de ses prestations, sans préjudice du droit de procéder à l'exécution forcée des sommes dues et pénalités conventionnelles, le cas échéant. Toute facture payée à l'échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant resté impayé à titre de dommages et intérêts, sans toutefois être inférieure à un montant de 75,00€. En outre, tout défaut de paiement à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable des intérêts de retard au taux de 12% l'an. Tous rappels de paiement seront facturés à 30,00€ pour couvrir les frais administratifs liés aux retards de paiement.

7. **Engagement du prestataire, exécution des prestations** : L.DECARPENTRIE ne s'oblige qu'à une obligation de moyen et non de résultat dans le cadre des supports administratifs fournis. Elle ne pourra être tenue responsable dans le cas où le Client ne lui a pas remis l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de la prestation.

8. **Obligations du Client** : Le Client notifie à L.DECARPENTRIE au moins 48 heures à l'avance les services qu'il souhaite que celle-ci preste. Le Client s'engage à ce que soient fournis endéans ce même délai de 48 heures, toutes les informations et documents nécessaires à la bonne réalisation de la prestation de service demandée. Le cas échéant, le client met également à disposition, à titre gratuit, tout outil utile à la réalisation des prestations, en ce compris les programmes informatiques. Si L.DECARPENTRIE est amené à utiliser un outil informatique imposé par le client, ce dernier s'engage à fournir à L.DECARPENTRIE, sans aucune contrepartie, une formation adéquate quant à son utilisation. Toutes les données utiles sont transmises par courrier électronique (ldecarpentrie@hotmail.com) ou en mains propres avant le commencement de la mission, afin de permettre son bon déroulement.

9. **Responsabilité** : La responsabilité de L.DECARPENTRIE n'est engagée qu'en cas de dol ou de faute lourde de sa part. Dans ce dernier cas, sa responsabilité se limite à la réparation des seuls dommages prévisibles, directs, personnels et certains que le Client a subi, à l'exclusion de la réparation de tous dommages indirects ou immatériels, à un montant n'excédant pas 750€.

10. **Durée - Résiliation avec préavis** : Sauf contre-indication dans le contrat de prestation de services, le cas échéant, la collaboration entre Parties est fixée pour une durée indéterminée. Toute Partie peut rompre la collaboration moyennant un préavis de trois (3) mois. En cas de non-respect du délai de préavis par le Client, Il sera tenu envers L.DECARPENTRIE, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire équivalente aux honoraires de la période de préavis restant à courir et non-respectée, calculée d'après la moyenne de tous les honoraires perçus par L.DECARPENTRIE jusqu'à la rupture des relations. En tout état de cause, l'indemnité ne pourra être inférieure à montant de 1.000,00€.

11. **Clause de dédit** : Si le Client résilie anticipativement tout ou partie d'un contrat conclu entre lui et L.DECARPENTRIE avec une durée déterminée, il devra dans ce cas payer à L.DECARPENTRIE, outre le prix des prestations déjà effectuées, une indemnité de dédit couvrant notamment, sans que cette énumération ne soit limitative, le manque à gagner et une quote-part des frais de commercialisation et des frais de gestion administrative. L'indemnité de dédit susvisée est équivalente aux honoraires de L.DECARPENTRIE de la période du contrat restant à courir conformément à ce qui avait initialement été convenu, calculée d'après la moyenne de tous les honoraires perçus par L.DECARPENTRIE jusqu'à la rupture prématurée des relations. En tout état de cause, l'indemnité de dédit ne pourra être inférieure à un montant de 1.000,00€.

12. **Clause résolutoire expresse** : L.DECARPENTRIE est en droit de résilier, de plein droit, sans préavis et sans intervention judiciaire, le contrat de prestation de service par une notification envoyée au Client par lettre recommandée, en cas d'inexécution grave par le Client de l'une de ses obligations contractuelles, notamment s'il est en retard de paiement d'une facture de plus de quinze jours calendrier. En pareils cas, le Client devra payer à L.DECARPENTRIE, outre le paiement des prestations déjà effectuées, une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 60 % du solde des prestations restant à facturer, couvrant notamment le manque à gagner, une quote-part des frais de commercialisation et des frais de gestion administrative et comptable et sans préjudice du droit pour L.DECARPENTRIE lésée de réclamer au Client le préjudice réellement subi. Cette indemnité sera payable à la date de la résiliation dudit contrat.

13. **Indisponibilité temporaire ou de longue durée** : En cas de maladie ou d'indisponibilité temporaire, L.DECARPENTRIE pourra suspendre l'exécution de ses obligations. En cas de maladie ou d'indisponibilité de longue durée, pour quelque motif que ce soit, L.DECARPENTRIE pourra résilier unilatéralement le contrat de prestation de services sans être redevable d'une quelconque indemnité, sans intervention judiciaire et sans préavis. En pareil cas, L.DECARPENTRIE établira une facture de clôture reprenant les prestations effectuées.

14. **Non-sollicitation du personnel** : Pendant toute la durée des services convenus et pendant un délai d'un an suivant la fin de la collaboration entre les Parties, le Client s'interdit toute tentative d'embauche directe ou indirecte d'un de nos sous-traitants, collaborateur ou employé, à peine de nous payer une indemnité irréductible de EUR 5.000,00 par collaborateur concerné, sans préjudice à notre droit de réclamer l'indemnisation d'un préjudice supérieur le cas échéant.

15. **Protection des données personnelles** : L.DECARPENTRIE veille au respect du droit de la vie privée et, dans ce cadre, agit toujours conformément à la législation applicable. En faisant appel aux services de L.DECARPENTRIE, le Client marque son accord sur la façon dont L.DECARPENTRIE collecte et traite ses données à caractère personnel. Les données à caractère personnel transmises par le Client sont enregistrées dans les fichiers de L.DECARPENTRIE. Le Prestataire traite les données personnelles du Client pour les finalités suivantes : exécution et facturation des Prestations, gestion de litiges, études de marché, la lutte contre la fraude et d'infractions, le contrôle de qualité de service et l'envoi d'information commerciale. En communiquant ses données à caractère personnel, le Client est expressément d'accord avec le fait que L.DECARPENTRIE puisse conserver et traiter ces données aux fins précitées. Les données ne seront communiquées à des tiers que pour les finalités spécifiées ci-dessus. Le Client peut toujours s'opposer gratuitement au traitement de ses données à caractère personnel envisagé à des fins de direct marketing ou consulter ses données à caractère personnel et les corriger gratuitement en nous contactant à l'adresse courriel suivante : ldecarpentrie@hotmail.com.

16. **Exécution des prestations** : Le Client marque expressément son accord pour que L.DECARPENTRIE sous-traite tout ou partie de l'exécution des prestations. Si le Client se charge lui-même ou charge un tiers de l'exécution de tout ou une partie des prestations convenues entre les Parties, il s'engage à indemniser L.DECARPENTRIE de toutes ses dépenses engagées et du bénéfice manqué, celui-ci étant évalué à 60% du montant des prestations qui ont été exécutées par un autre prestataire.

17. **Clause d'indexation des honoraires** : Les honoraires prévus dans le contrat de prestation de service, où à défaut dans les présentes conditions générales, seront revalorisés automatiquement tous les ans à hauteur de 5% (honoraires convenus x 1,05). La majoration sera appliquée à chaque date anniversaire du contrat de prestation de service, ou à défaut de contrat de prestation de service, de l'accord du Client sur les présentes conditions générales.

18. **Modification des conditions générales** : Nous nous réservons le droit de réaliser des modifications à nos termes et conditions, y compris aux présentes conditions générales, à tout moment. A défaut de contestation sur les nouvelles conditions générales endéans un délai de 15 jours calendrier à partir de leur réception, celles-ci seront considérées comme non contestées et acceptées irrévocablement par le Client.

19. **Loi applicable et juridiction compétente** : Le contrat de prestation est soumis à la loi belge. Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, sera de la compétence des tribunaux de Mons.

20. **Divers** : La nullité éventuelle de l'une des clauses des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité de l'ensemble de celles-ci. Dans la mesure du possible, les parties substitueront à la clause nulle une clause valable ayant un effet économique équivalent. Le défaut pour une partie de se prévaloir, pendant un certain temps, de ses droits issus des présentes conditions générales n'emportera jamais la renonciation aux droits en question. Le fait que L.DECARPENTRIE ne met pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur par les présentes conditions générales ou le fait que L.DECARPENTRIE accepte exceptionnellement d'y déroger, ne peut être interprété par le client comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.